

APPEL D'OFFRES 2025 POSTES DE CCA-Inserm-Bettencourt ou CCA à temps de recherche protégé

L'Inserm en partenariat avec la Fondation Bettencourt Schueller poursuit sa politique de renforcement des liens entre la recherche fondamentale, la recherche clinique et la recherche en santé publique.

Objectifs :

Permettre à des jeunes médecins ou pharmaciens ou odontologistes, terminant l'internat et titulaires de doctorats en spécialité de santé et en sciences, de réaliser un projet de recherche **dans le cadre de leur premier clinicat** au sein d'une équipe de recherche labellisée par les grands organismes de recherche nationaux en partenariat avec une équipe hospitalière. Acquérir l'expérience et l'autonomie nécessaires pour la pratique médicale de leur spécialité et pour conduire un projet et une équipe scientifique sont les objectifs visés.

Les **CCA à temps de recherche protégé** disposent de 50% de leur temps pour leur recherche et 50% pour leur activité hospitalière sur l'ensemble de la durée du contrat.

La durée du contrat est de 2 ans ; le contrat est renouvelable 2 fois un an (4 ans maximum).

Prérequis :

Les candidats doivent être titulaires d'un doctorat en médecine, pharmacie ou odontologie et d'un doctorat en sciences ; ils doivent avoir fini leur internat depuis trois ans ou moins, au moment du démarrage du contrat.

Les candidats doivent avoir un projet hospitalier et de recherche précis et construit, comprenant : 1) un projet de recherche validé par le responsable du laboratoire, avec engagement de sa part d'encadrer et faciliter l'insertion du candidat dans son laboratoire ; 2) un engagement du chef de service et du doyen pour un poste de CCA ou d'AHU ; 3) un accord sur le projet de recherche entre le responsable du laboratoire et le chef de service (si différents).

Les candidats ne doivent pas avoir déjà débuté leur clinicat avant le démarrage du contrat.

Moyens attribués :

Au total, 4 postes de CCA sont financés chaque année par la Fondation Bettencourt Schueller qui a établi pour cela une convention avec l'Inserm.

La part « recherche » - **environ 50% du salaire coût chargé d'un CCA** - sera versée à l'hôpital dont dépend le candidat. Les 50% restant du salaire du CCA représentant la part universitaire de ce poste, est versée par l'Université. La masse salariale ainsi dégagée doit permettre de proposer au service clinique une solution pour obtenir, soit un demi-poste de praticien attaché, soit si possible un poste de CCA supplémentaire (décision du doyen), ou un poste d'assistant hospitalier spécialiste selon les cas. La solution proposée par le chef de service et le doyen doit être clairement indiquée.

De plus, une somme de **35k€ de fonctionnement** sera versée chaque année au laboratoire de recherche pour les dépenses liées au projet de recherche : petit équipement, missions, à l'exclusion de frais de personnel (sauf pour les indemnités de stage qui relèvent du budget fonctionnement). Le reliquat de cette dotation annuelle sera reportable l'année suivante en cas de non consommation totale, sauf la dernière année du contrat ou elle devra être consommée avant la fin de l'année. Un ajustement de cette dotation pourra être fait lors des évaluations intermédiaires du projet (2 ans et 3 ans).

Dossier de candidature :

le dossier de candidature, téléchargeable sur le site : <https://pro.inserm.fr/> - rubrique : « Appels à projets » / « Passerelles soins-recherche » - devra comporter :

- un curriculum vitae (1 page) et une liste des publications.
- une description de la contribution personnelle principale en recherche du candidat (1 page).
- une description du projet professionnel du candidat sur 4 ans (1 page).
- un projet de recherche détaillant l'interaction avec l'équipe de recherche accueillant le candidat (5 pages).
- une lettre du chef de service indiquant son accord pour attribuer un poste de CCA ou AHU au candidat et pour lui permettre de développer son projet de recherche dans le laboratoire d'accueil. Il indiquera de plus la solution envisagée pour remplacer à 50% l'activité clinique du candidat.
- une lettre du chef de laboratoire validant le projet de recherche, l'accueil du candidat et son encadrement ainsi que la liste des 10 meilleures publications de l'équipe.
- une lettre du doyen validant l'ensemble du projet et confirmant l'éventuelle attribution d'un poste de CCA supplémentaire au service clinique concerné, ainsi qu'un engagement à veiller à ce que le candidat ne soit pas surchargé par des tâches d'enseignement.

Evaluation :

L'évaluation sera effectuée par un jury composé de chercheurs des EPST et d'enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires comportant des représentants de l'Ecole de l'Inserm Liliane Bettencourt.

La sélection des candidats sera basée sur le dossier de candidature et une audition en présentiel ou par visioconférence qui se tiendra le 18 juin 2025.

Les résultats seront publiés fin Juin 2025 pour une prise de fonction au 1^{er} Novembre 2025 (ou 1^{er} Mai 2026).

Les progrès du projet seront évalués par ce même comité scientifique à 2 ans et 3 ans. Il jugera de la poursuite du projet et de son financement. Un bilan final sera fait à la fin du contrat.

Date limite de dépôt des dossiers : 7 Avril 2025

Il devra être complété et adressé au plus tard le 7 avril 2025 à l'adresse suivante : cca-inserm-bettencourt@inserm.fr

Contact :

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de : cca-inserm-bettencourt@inserm.fr